



Monsieur le Directeur des Ressources Humaines de La Banque Postale  
et du Réseau La Poste  
Monsieur Didier Moaté  
Rue de sèvres  
Case Postale G401  
75006 PARIS

Montreuil, le 8 mars 2017

**Objet : Préavis de grève de 24 heures pour le mardi 14 mars 2017 à La Poste, couvrant l'ensemble des salariés et cadres des métiers de conseil Bancaire du Réseau.**

Madame, la Directrice,

Notre organisation syndicale dépose un préavis de grève national concernant Le Réseau de La Poste le mardi 14 mars 2017, toutes les initiatives et arrêts de travail décidés démocratiquement et massivement par les salariés et les cadres, les fonctionnaires et les contractuels des métiers de conseil bancaire seront couverts. Cela signifie que les métiers concourant à l'accueil du public comme les Gesclis SF et les RC part, par exemple, seront également couverts.

Dans ce cadre, notre Fédération réaffirme les revendications suivantes :

- Repyramidage des fonctions métiers de conseil bancaire: 3.1 pour les GESCLIS, ASCOM et ACI, 3.2 pour les COFIS avec passage automatique en 3.3 au bout de 2 ans, 3.3 pour les COCLIS immédiatement et groupe A pour les Conseillers Spécialisés, RC Part et MVB.
- Salaire minimum d'embauche : plafond de la sécurité sociale pour un cadre (3269 € bruts à ce jour) et rattrapage correspondant pour les salariés déjà dans l'entreprise. Transparence totale sur le système de rémunération (lisibilité des augmentations individuelles, des fourchettes de rémunération, des primes ...), ce qui signifie par exemple le respect de l'égalité professionnelle F/H.
- Refus de considérer l'évolution de la rémunération variable et la prime bancaire à enveloppe constante et réexamen des modalités de calcul du commissionnement en gardant l'objectif d'aller à terme vers l'intégration de l'ensemble des éléments de la RVB dans la rémunération fixe.
- Le fait pour la CGT de revendiquer le groupe A pour plusieurs métiers et notamment les RC part ne saurait exonérer La Poste d'assurer de manière immédiate une augmentation de leurs primes bancaires, afin de garantir une véritable logique de progression professionnelle.
- Mise en place d'un 13ème mois pour tous
- La prise en compte des tâches administratives dans la charge de travail

- Respect de la vie privée notamment par des horaires compatibles avec nos vies personnelles, ce qui implique le respect des 35h, des jours de RTT en lieu et place de toute forme de forfait-jours.
- L'arrêt de l'augmentation de la charge de travail (multi-vente imposée), la comptabilisation et la compensation des heures supplémentaires.
- Des objectifs adaptés au secteur et les moyens de les réaliser (véhicule de fonction pour les métiers concernés, téléphone...).
- L'arrêt de toute forme de « benchmarking », d'infantilisation et de stigmatisation des conseillers.
- La réaffirmation du rôle prépondérant des CSI dans la prise en charge du crédit immobilier et pérennisation de la filière immobilière avec connaissance des effectifs cibles et la garantie d'un avenir pour les pôles prescriptions qui sont en sous-effectifs actuellement.
- Permettre de réelles perspectives de parcours professionnels entre les métiers.
  
- L'ambition d'atteindre enfin 10% du temps de travail consacré à la formation professionnelle
- Remise à plat et négociation sur la VAD.
- Prise en compte réelle des attentes des salariés et de l'expression de leurs représentants sur la stratégie concernant l'ensemble des métiers bancaires.
- La part que doit prendre La Poste dans la constitution d'un pôle financier public.

Pour le Bureau Fédéral CGT FAPT  
Alain LE CORRE

**Pour la Seine et Marne**

**A l'appel des syndicats**

**CGT FAPT 77, SUD PTT 77, CFDT F3C 77**

**Rassemblement à partir de 10 heures devant**

**Le siège de la Direction à Vaux le Pénil**